

STAGE D'ATHLÉTISME

PO/BE/MI

10 à 15 ans (2010 à 2015)

**ET ACTIVITÉS
LUDIQUES***

9H-17H

MERCI DE PRÉVOIR UN PIQUE-NIQUE ADAPTÉ À LA PRATIQUE SPORTIVE, DES RECHANGES POUR CHAQUE JOURNÉE DE STAGE ET DES TICKETS DE BUS POUR LES ACTIVITÉS.

**17, 18, 20 ET 21
FÉVRIER 2025**

STADE DELORT

Formule 4 jours avec activités

licenciés 150€ | non licenciés 175€

Activités* : bowling, Laser Game, patinoire et escape Game Virtuel
(activités susceptibles d'être modifié par une autre)



INFOS ENFANT

NOM : _____ PRÉNOM : _____

SEXE : F M

DATE DE NAISSANCE : (jj/mm/aaaa) ____/____/____

CATÉGORIE : **POUSSIN** **BENJAMIN** **MINIME**
2014 et 2015 2012 et 2013 2010 et 2011

N°LICENCE : _____

TEL ATHLÈTE : _____ TEL PARENTS : _____

E-MAIL : (obligatoire et en lettres capitales) _____

Pour les mineurs :

Je soussigné(e) Mme/M

parent/responsable de l'enfant

- l'autorise à participer au stage d'athlétisme organisé par la SCO Ste Marguerite
 - l'autorise à quitter le stade seul pour retourner au domicile
 - l'autorise à quitter le stade dans le cadre des activités extérieures avec la SCO
- Accueil à partir de 8h55. Démarrage des activités à 9h15. Fin à 17h00.

Pour les non-licenciés, certificat médical OBLIGATOIRE de non contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives.

Signature de l'athlète
(des parents ou du représentant
légal si l'enfant est mineur)

Règlement par chèque, espèces ou carte bancaire (au siège)
Inscription et remise des dossiers au secrétariat du club
1 bd de la Pugette, 13009 Marseille

INFOS : dremeauxquentin@gmail.com / 04 91 75 24 24

RÈGLEMENT INTERIEUR DU STAGE ORGANISÉ PAR LA SCO STE MARGUERITE

- Le stage organisé doit permettre d'apporter aux participants un complément performant à leur préparation habituelle et se dérouler dans les meilleures conditions.
- L'encadrement doit prendre toutes les mesures nécessaires pour la sécurité, la santé physique et morale des participants. Les règles suivantes doivent être admises et respectées de tous.
- Le programme de stage est fixé par le responsable technique en liaison avec les entraîneurs.
- Le respect mutuel entre athlètes et cadres ainsi que le personnel du lieu d'accueil est le principe fondamental de leurs relations.
- Le bon déroulement du stage implique des règles de vie acceptées de tous, notamment :
 - être ponctuel,
 - ne pas dégrader les lieux d'entraînement et le matériel.
- La récupération doit avoir une grande place au cours du stage afin que celui-ci soit pleinement profitable. Elle s'appuie sur les qualités réparatrices du sommeil, l'hygiène, les soins et le respect d'une diététique élémentaire.
- Le non respect d'autrui et tout comportement portant atteinte à la moralité ou à l'image de l'athlétisme, ou plus généralement au bon déroulement du stage, pourront être sanctionnés par la section athlétisme.
- Tout manquement à ces règles de base de bonne conduite sportive, entrainera une exclusion, et un appel aux responsables légaux.
- *Les activités programmées et le déroulement du stage peuvent être ajustés en fonction de facteurs externes.

Signature de l'athlète
(des parents ou du représentant
légal si l'enfant est mineur)

